

DURÉE

Chaque investissement a une durée maximale de 10 ans avec possibilité d'un congé de remboursement du capital pour la 1^{re} année.

MISE DE FONDS

La mise de fonds devra être jugée suffisante.

- ▼ Aux environs de 10% pour les jeunes promoteurs et 20% pour les autres.

SOUTIEN TECHNIQUE

Un service de soutien personnalisé et un suivi rigoureux seront offerts pendant toute la durée du prêt.

**Saisissez
la clé de
votre réussite !**

SADC
Société
d'aide au développement
de la collectivité
DE GASPÉ

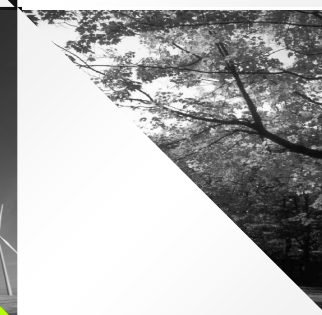
SADC de Gaspé
15, rue Adams, bureau 200
Gaspé (Québec) G4X 1E5
tél : 418-368-2906
téléc.: 418-368-3927

Courriel : sadcgaspe@outlook.com
Site web : www.sadcgaspe.ca

SADC

Société
d'aide au développement
de la collectivité

DE GASPÉ



**PRÊT
RÉGULIER À
L'ENTREPRISE**

La Société d'aide au développement des collectivités de Gaspé (SADC) est un organisme à but non lucratif entièrement financé par Développement économique Canada.

SECTEUR D'INTERVENTION

Les pêches-aquaculture, la forêt, l'agriculture, le manufacturier-transformation, le tourisme et les services novateurs (technologie de l'information, hautes technologies¹). Le secteur du commerce/service est admissible, sauf exception.

1: Internet, robotique, pharmacologie, biotechnologie, informatique, automatisation, recyclage, éolien, etc.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- ▼ Les activités principales de l'entreprise sont situées sur le territoire de la SADC de Gaspé.
- ▼ La majorité des emplois créés et/ou maintenus proviennent du territoire de la SADC.
- ▼ L'entreprise doit être à fins économiques.
- ▼ Le projet satisfait les règles de conflits d'intérêts.

- ▼ Le projet se conforme aux secteurs d'intervention de la SADC.
- ▼ Le projet comporte une mise de fonds suffisante.

AIDE ACCORDÉE

- ▼ L'aide financière prend la forme d'un prêt à l'entreprise et peut atteindre de 150 000\$* par entreprise.
- ▼ L'aide est complémentaire à celle offerte d'abord par les institutions financières.

* pour les projets exceptionnels l'aide pourrait être entre 150 000\$ et 250 000\$

COÛTS ADMISSIBLES

Les coûts admissibles par entreprise sont les coûts d'acquisition d'immobilisation et d'équipements, de frais de démarrage et de fonds de roulement.

Aucun refinancement de dettes.

RENDEMENT

Le rendement exigé pour tout placement est égal au taux de base des prêts aux entreprises de la Banque du Canada majoré de 2 à 6% , en fonction de l'évaluation du risque.

Des frais de gestion de 1% (max 500\$) du montant du prêt sont exigés avant le déboursement du prêt.

GARANTIES

Hypothèque mobilière ou immobilière avec ou sans caution personnelle.

“Il n’y a pas un caractère d’entrepreneur, mais il faut du caractère pour l’être”

Citation de Peter Tucker